|  |
| --- |
| **ECOLE PRIMAIRE DE CHAUFOUR NOTRE DAME – ANNEE SCOLAIRE 2022-2023**  **CONSEIL D’ECOLE N°1** |

**Jeudi 20 octobre (18h)**

**Présents**

Représentants des parents d’élèves : Mme Drouin, M. Esnault, Mme Mitton, Mme Mordret, Mme Renoult

Municipalité : M. Leboucher (maire), Mme Perrichet (adjointe aux affaires scolaires)

Enseignantes : Mme Barrier, Mme Bouyer, Mme Herrault, Mme Froeliger, Mme Le Bras, Mme Vasseur (directrice)

**Excusés**

IEN : M. Winter

Enseignante : Mme Bodinier

|  |
| --- |
| **I. Présentation du conseil d’école** |

Les élections des représentants des parents d’élèves ont eu lieu le vendredi 7 octobre 2022 et se sont bien déroulées.

Une seule liste de parents se présentait et ses 8 membres ont été élus :

|  |  |
| --- | --- |
| Mme Drouin Céline | Titulaire |
| M. Esnault Julien | Titulaire |
| Mme Leboucher Delphine | Titulaire |
| Mme Mitton Noémie | Titulaire |
| Mme Emery Ludivine | Suppléante |
| Mme Russier Myriam | Suppléante |
| Mme Mordret Nathalie | Suppléante |
| Mme Renoult Alexandra | Suppléante |

Sur 143 inscrits, 48 votants (votes par correspondance uniquement) soit 33% de participation. Il y avait 7 bulletins blancs ou nuls, soit 41 suffrages exprimés.

Le calendrier des prochains conseils d’école est le suivant :

- Conseil d’école n°2 : mardi 7 mars à 18h

- Conseil d’école n°3 : mardi 13 juin à 18h

Le fonctionnement de vote par correspondance est reconduit pour l’année prochaine.

|  |
| --- |
| **II. Rentrée 2022** |

|  |
| --- |
| Effectifs |

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| 17 PS – 4 MS | 13 GS – 7 CE1 | 12 CP– 11 CE2 | 13 CM1 – 9 CM2 | Total |
| 21 | 21 | 23 | 22 | 86 |

|  |
| --- |
| Equipe pédagogique |

Classe de PS-MS : Elisabeth Bodiner (lundi-mardi), Sophie Barrier (jeudi-vendredi) et Laëtitia Bossé (ATSEM).

Classe de GS-CE1 : Noémie Vasseur, Stella Froeliger (décharge de direction le mardi) et Angélique Crespo (ATSEM).

Classe de CP-CE2 : Adeline Lebras (lundi-mardi), Blanche Herrault (jeudi-vendredi) et Emilie Jorrez (AESH).

Classe de CM1-CM2 : Sophie Barrier (lundi-mardi), Stéphanie Bouyer (jeudi-vendredi).

|  |
| --- |
| **III. Règlement intérieur de l’école** |

Le règlement intérieur est adopté à l’unanimité. Il figure en pièce jointe.

|  |
| --- |
| **IV. La sécurité à l’école** |

|  |
| --- |
| Sécurité incendie |

Un exercice d’évacuation incendie a été réalisé le mardi 4 octobre 2022 à 10h30. Les enseignantes étaient prévenues. Un autre exercice est prévu au cours de l’année.

|  |
| --- |
| **V. Projets et actions pédagogiques** |

|  |
| --- |
| Projet d’école 2020-2024 |

Le projet d’école s’articule autour de trois axes :

- Assurer la maîtrise des fondamentaux et des compétences pour chaque élève

- Solidarité : ne laisser personne au bord du chemin

- Construire pour chacun sa place dans la société : Favoriser une scolarité sereine dans un climat de confiance.

|  |
| --- |
| APC (Aide Pédagogique Complémentaire) |

L’APC permet principalement d’apporter une aide aux élèves en difficulté. Cette année, l’APC a débuté la semaine du 19 septembre. L’APC a lieu le lundi, mardi ou jeudi, en fonction de l’enseignante qui en est en charge.

|  |
| --- |
| RASED |

Le réseau d’aide se divise en 3 pôles :

-Une enseignante spécialisée chargée de l’aide à dominante pédagogique. Elle intervient auprès des élèves qui ont des difficultés à comprendre et à apprendre.

-Une Psychologue qui intervient auprès des enfants et des familles qui ont besoin d'un soutien ou d'une aide à l'analyse des besoins de leur enfant.

-Une enseignante spécialisée chargée de l’aide à dominante relationnelle. Elle intervient auprès des enfants qui présentent certaines difficultés d’adaptation à la vie de l’école ou de la classe et qui ne parviennent pas à se mobiliser pour les apprentissages.

Le RASED recherche avec l’équipe enseignante et les familles, les réponses et les aides spécialisées d’ordre pédagogique, relationnelle ou psychologique les plus adaptées à la situation.

|  |
| --- |
| Evaluations CP CE1 |

Les élèves de CP et CE1 ont passé des évaluations en début d’année scolaire du 12 au 23 septembre. Il s’agit pour chacun de repérer les difficultés qui persistent et y remédier le plus tôt possible notamment au cours des séances d’APC puis en classe. Les réponses ont été saisies et les résultats ont été transmis sous forme de tableaux indiquant les points à travailler.

|  |
| --- |
| Projets des classes |

* Rencontres sportives

Grâce à notre adhésion à l’USEP, les classes de l’école participeront à différentes activités et rencontres sportives au cours de l’année.

* Piscine

Cette année, 30 enfants (7 CE1 et 23 CP-CE2) bénéficient d’une activité aquatique à la piscine municipale d’Allonnes. 10 séances ont été programmées du lundi 27 mars au lundi 27 juin 2023.

* Spectacles

Nous avons inscrits les classes de PS-MS, GS-CE1 et CP-CE2. Notre inscription n’a pas été retenue pour les classes de maternelle. Les CP-CE1-CE2 assisteront à deux spectacles : « Charivari » (lundi 13 mars) et « Double jeu » (15 ou 16 mai). Les GS pourront se joindre aux CP-CE1-CE2 pour le spectacle « Charivari ».

|  |
| --- |
| **VI. Coopérative Scolaire / APE** |

|  |
| --- |
| Situation financière de la coopérative scolaire |

Le bilan de la situation financière de l’année 2021-2022 a été présenté.

|  |
| --- |
| Photographe scolaire |

Le photographe, M. Vincent Osbert, viendra à l’école dans le courant de l’année 2023.

|  |
| --- |
| Journée de Noël de l’école |

La journée de Noël se déroulera le vendredi 16 décembre avec le passage du Père-Noël dans les classes.

|  |
| --- |
| Mot de l’APE / actions en cours |

Des actions sont déjà prévues :

- Vente de chocolats et d’objets avec dessin des élèves

- Vente de gâteaux réalisés par les familles

- Fête de l’école le samedi 24 juin

|  |
| --- |
| **VIII. Questions rapportées par les représentants des parents d’élèves** |

**• Est-il possible d’éviter que les APC ne soient en même temps que l'aide aux devoirs ?**

Les enseignantes ne peuvent changer les jours d’APC. Elles ont choisi les jours les plus pertinents en fonction de la fatigabilité des enfants et des emplois du temps de chacune.

**•Est-il possible de revoir la signalétique de la sortie de secours dans la classe de CP-CE2 ?**

La signalétique ne sera pas modifiée pour des raisons fonctionnelles.

**•Est-il possible de prévenir par mail des cas contact COVID en classe et/ou garderie-cantine ? Les papiers dans les cahiers ne sont parfois lus qu'à la fin du week-end, voir égaré si sur feuille volante.**

Les enseignantes communiquent l’information sur format papier car les familles ont besoin d’une attestation afin d’obtenir un auto-test gratuit en pharmacie. De plus, les enseignantes ont demandé en début d'année aux familles de consulter le cahier de liaison tous les soirs. L’information devrait donc circuler rapidement de cette façon.

**•Est-il possible de modifier le règlement intérieur qui paraît trop restrictif concernant le port des lunettes de soleil à l’école ?**

Le port des lunettes de soleil n’est pas autorisé afin d’éviter une aggravation des blessures en cas de chute. Le port d’une casquette à visière est suffisant afin de se protéger du soleil.

**•Est-il possible de souligner les évolutions du règlement de la cantine avant la signature des parents ? Est-il possible que les familles viennent chercher le repas d’un enfant malade à la cantine ?**

Pour des raisons d’hygiène et de conditionnement des aliments, il n’est pas possible de venir chercher le repas de son enfant malade à la cantine. Le règlement a en effet été modifié avec la mise en place d’un jour de carence en cas d’absence de l’enfant. La mairie souligne le fait qu’elle n’ait pas augmenté le prix des repas malgré l’inflation.

**•La télévision à la garderie semble un peu trop systématique. Les dessins animés ne seraient pas toujours adaptés pour les petits. Ce recours à la télévision heurte les principes pédagogiques de certains parents qui souhaitent préserver leurs enfants des écrans.**

La mairie affirme que l’utilisation de la télévision n’est pas systématique. Les enfants ont la possibilité de regarder un dessin animé adapté à leur âge le jeudi, mais ce n’est en aucun cas une obligation.

**•Comment fonctionne l’aide aux devoirs ? Il semblerait que depuis la rentrée des enfants soient en autonomie, sans relecture des consignes ni correction par l'encadrant.**

L’aide aux devoirs est un service proposé par la mairie qui permet aux enfants de disposer d’un temps pour faire leurs devoirs. L’encadrant n’a pas pour mission de faire réaliser leurs devoirs aux enfants mais plutôt de les surveiller et de leur apporter une aide ponctuelle.

Fait à Chaufour, le 8 novembre 2022

|  |  |
| --- | --- |
| **Signatures des représentants des parents d’élèves titulaires :**  Mme Drouin  M. Esnault  Mme Mitton  Mme Mordret  Mme Renoult | **Signatures des enseignantes :**  Mme Barrier  Mme Bodiner  Mme Bouyer  Mme Herrault  Mme Le Bras  Mme Vasseur |